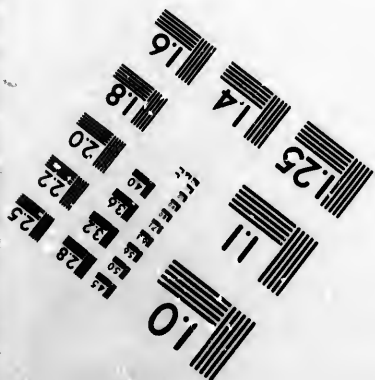
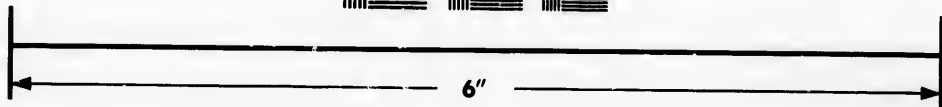
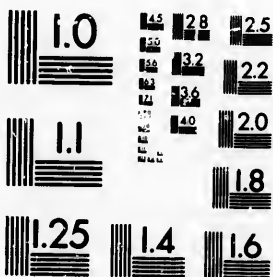


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0  
4.5  
5.0  
5.6  
6.3  
7.1  
8.0  
9.0  
10.0  
11.2  
12.5  
14.0  
16.0  
18.0  
20.0  
22.5  
25.0  
28.0  
31.5  
36.0  
40.0  
45.0  
50.0  
56.0  
63.0  
71.0  
80.0  
90.0  
100.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1981**

10

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

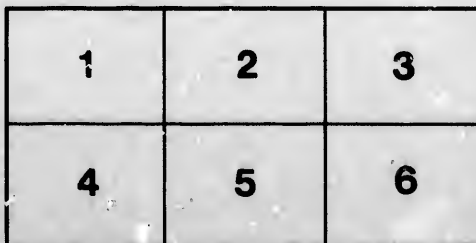
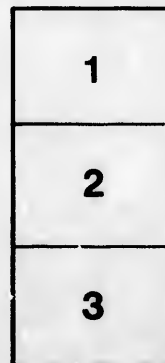
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

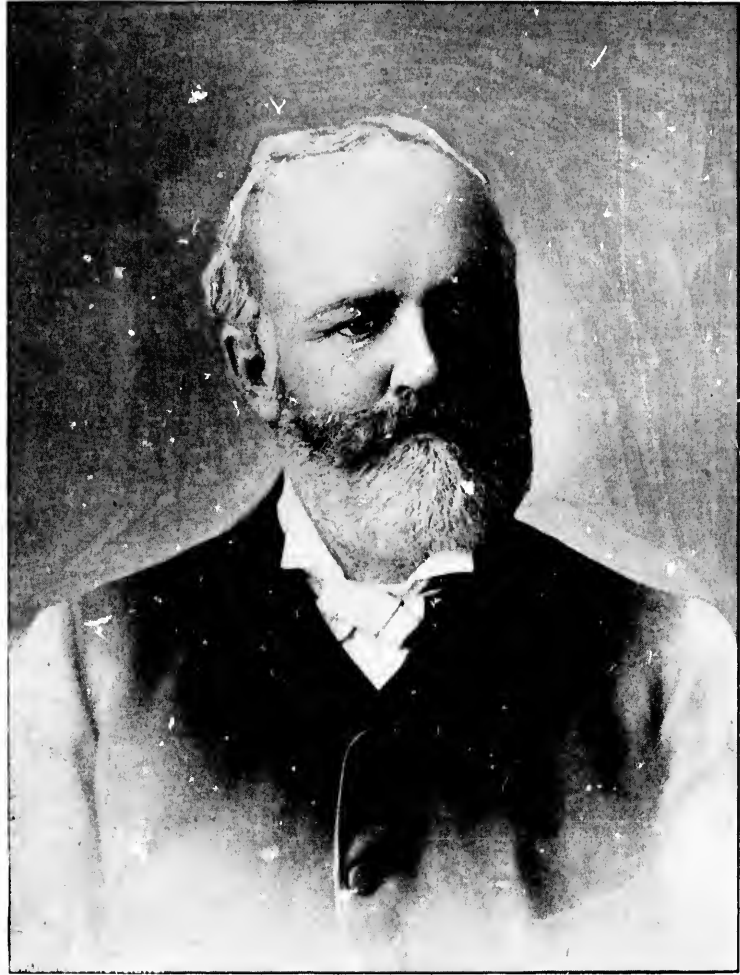
rails  
du  
odifier  
une  
nage

rata  
o

melure,  
à



LES HOMMES DU JOUR



ANDREW GEORGE BLAIR

## ANDREW GEORGE BLAIR

Il y a dans la vie politique des provinces maritimes du Canada deux noms qui prédominent et commandent irrésistiblement l'attention. Les deux hommes qui les portent sont nés dans leurs provinces respectives ; tous deux sont comparativement jeunes — ayant moins de cinquante ans — et tous deux aussi ont autrefois entrepris la tâche de gouverner, comme premiers ministres, à quelques mois d'intervalle l'un de l'autre. Ces deux hommes ont travaillé côte à côte, séparés seulement par la ligne qui sépare les deux provinces, et chacun, à sa manière, a fait prévaloir au meilleur de sa connaissance les principes libéraux dans leur sens le plus élevé. William Stevens Fielding, le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, a eu l'influence grande, prépondérante, de Joseph Howe pour diriger sa conduite et lui inculquer ce sentiment et cette ardeur patriotiques qui ne l'ont jamais abandonné. Les leçons ainsi puisées aux pieds mêmes du maître, comme dans ce cas, n'ont jamais été oubliées par le jeune disciple. Ils appartenaient à la vieille école libérale, — cette école qui nous a donné le gouvernement et la liberté constitutionnels et qui a dispersé aux quatre vents du ciel ce fardeau, cette malédiction des premiers temps de nos luttes et de notre histoire, le *Family Compact*. Howe était pour son jeune protégé plus qu'un modèle : il était son compagnon, son ami, son maître et son aviseur. C'est à la grande tribune du peuple que le jeune Fielding a puisé cette passion pour la politique et ses roueries qui ne l'a jamais quitté. C'est Howe qui a façonné sa carrière ; mais le jeune homme, se développant avec l'esprit de l'époque, s'est fait un dossier à lui, et le temps trouvera son nom parmi les plus grands meneurs d'hommes, dans la noble phalange des enfants de la Nouvelle-Ecosse qui deviendront célèbres dans toutes les parties de la puissance. Andrew George Blair, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, eut aussi au début de la vie un entourage qui a dû pro-



duire une profonde impression sur son esprit. Il n'était qu'un petit garçon lorsque Tilley et Mitchell, Wilmot, Ritchie, Street et Chandler étaient occupés à régler les destinées de sa province. L'histoire de la lutte pour le gouvernement responsable avait, sans doute, résonné à ses oreilles et renforcé en lui la détermination d'ajouter son nom à la longue liste des hommes d'État des colonies, dès qu'il serait parvenu à l'âge de virilité. Cependant, il n'arriva pas à ce but aussi vite qu'il l'avait espéré, car il n'entra pour la première fois dans l'arène politique qu'à l'âge de trente-quatre ans.

Andrew George Blair naquit à Frédéricton, le 7 mars 1844. Sa famille était originaire d'Ecosse. L'enfant reçut une éducation soignée à l'école collégiale, dans sa cité natale, une institution d'où sont sortis bon nombre d'hommes d'avenir et qui a fait des progrès rapides dans l'enseignement. Pendant les années qu'il a passées à l'*alma mater*, il eut plusieurs condisciples brillants ; mais aucun d'entre eux ne semble avoir mieux réussi que lui. Il embrassa une carrière professionnelle et, bien que la médecine et le génie civil offrissent des avantages au jeune étudiant, ses prédilections pour le droit l'emportèrent et il décida de s'y livrer. Il quitta l'école pour le bureau d'avocat ; il prit un brevet avec un de ceux-ci, et après avoir consacré à l'étude le temps requis, il se présenta devant le bureau des examinateurs du barreau pour donner une exhibition de son apprentissage. Son examen fut minutieux et sévère, car, dans ce temps-là, les vieux avocats avaient des idées à eux quant à ceux qu'ils jugeaient dignes d'admettre dans leurs rangs comme leurs égaux. Ils firent subir au jeune Blair une épreuve qui dura longtemps ; ils lui posèrent une foule de questions et cherchèrent en vain à le trouver en défaut. Son examen terminé, il fut chaleureusement félicité sur le succès qu'il venait de remporter. Une fois reçu avocat, il entra dans le barreau du Nouveau-Brunswick. Ceci avait lieu en avril 1867. Comme il possédait beaucoup d'amis et qu'il était très bien connu, il ne mit pas de temps à se faire une clientèle bonne et lucrative. Il forma une société avec George F. Gregory, plus tard maire de Frédéricton et membre de la législature du Nouveau-Brunswick. Cette société, qui dura plusieurs années, fut dissoute il y a quelques années seulement. Le 31 octobre 1866, M. Blair épousa Mlle Annie E. Thompson, la fille aînée de George Thompson, Ecr., du département de l'éducation à Frédéricton, laquelle lui donna une nombreuse famille.

Des élections générales eurent lieu en 1878 dans la province du Nouveau-Brunswick et cette circonstance lui donna l'occasion de réaliser l'ambition qu'il caressait depuis tant d'années dans son cœur. Il fut invité à se porter candidat dans le comté d'York, dans les intérêts du parti libéral. Il accepta l'invitation et se jeta dans la lutte avec tout le zèle et l'enthousiasme d'un homme de son caractère ; il parla le jour et la nuit dans presque chaque paroisse de cette division électorale et, comme il avait des manières agréables, beaucoup de clarté dans l'exposition de ses vues, il fit une si bonne impression sur les électeurs, qu'à la clôture des polls il se trouva élu par une grande majorité. Il ne prit pas son siège, toutefois, car, alors comme aujourd'hui, le candidat défait avait son mot à dire : il refusa d'accepter le verdict du peuple exprimé au scrutin et porta la cause devant les tribunaux. Une pétition d'élection fut produite contre le nouvel élu qui, ne voulant pas perdre un temps inutile, donna immédiatement sa démission. L'orateur émana un nouveau bref d'élection et, le 14 novembre de la même année, M. Blair avait l'honneur de remporter la victoire une seconde fois. L'opposition était faible numériquement : le nombre des députés était de quarante-un. Sur ce nombre, trente-quatre appuyaient le gouvernement, ce qui ne laissait pour le combattre que sept hommes vaillants, dirigés par l'honorable John James Fraser, aujourd'hui juge de la cour supérieure du Nouveau-Brunswick.

La législature fut convoquée en février 1879 et, bien que M. Blair fût un homme nouveau, peu familier avec les procédés de la chambre, un novice en politique, il fut choisi pour conduire le parti sans aucun espoir. A cette époque, on l'appelait ironiquement le "capitaine de la garde du caporal." Il ne prit pas de temps à prouver son habileté dans la chambre et à convaincre les ministériels, comme l'opposition, qu'en le choisissant pour être le chef de son parti, on avait eu raison. Il se rendit maître dans la pratique et la procédure parlementaires ; puis, dans les débats, les "expérimentés" ne tardèrent pas à reconnaître que la chambre possédait un formidable facteur, comme orateur et comme raisonneur, en sa personne. Du côté ministériel, après le vigoureux M. Fraser venait M. D. L. Harrington, un *debater* fougueux et hardi, un homme que beaucoup craignaient de rencontrer devant les assemblées publiques et dans la chambre. M. Michael Adams, maintenant député du comté de Northumberland dans la chambre des communes, jeune et plein de feu, peu soucieux des susceptibilités

des autres, possédant un riche vocabulaire d'épithètes, occupait la position d'arpenteur général. Le secrétaire provincial était M. Wedderburn, aujourd'hui juge de comté, un homme bien doué et possédant une belle éducation. Poli et courtois jusqu'à un certain point pour ses collègues, son genre oratoire était incisif, brillant, et son admirable diction était bien faite pour rendre la mélodie de sa voix sonore et captivante. C'est contre ces quatre hommes qu'Andrew Blair eut à lutter durant toute la session. Sa petite phalange le suivit avec courage, le stimulant, l'encourageant par son dévouement, le soutenant de sa loyauté dans ces heures d'épreuve. Tout de même, la tâche était ardue et un homme moins courageux aurait pu succomber le long de la route. Mais non, Blair persévéra. Il avait un tact remarquable, une grande connaissance des hommes, et son ardeur, sa confiance en lui-même comme dans sa cause lui amenèrent, à l'occasion, bien des adversaires d'autrefois. A la dernière session de la législature, tenue en 1882, il constata avec satisfaction que le nombre de son bataillon avait augmenté jusqu'à dix-sept. Il ne faut pas s'étonner si le gouvernement vit avec frayeur et stupéfaction ces défections de ses rangs. Il ne faut pas s'étonner non plus si les ministres s'empressèrent de reconnaître dans la personne du chef de l'opposition une force intellectuelle dans l'histoire politique économique de leur province, destinée, à courte échéance, à s'emparer des rênes du pouvoir et à les supplanter dans l'estime et la considération populaires.

On peut dire ici à la louange de M. Blair que, pendant tout le temps qu'il fut dans l'opposition, il n'a jamais refusé au gouvernement, soit en chambre, soit en comité, ses conseils et ses avis sur les projets de lois qui étaient soumis à la discussion. Il était un vrai législateur, dans toute l'acception du mot, et, tout en consacrant sa vie et son intelligence à l'avancement de son parti, il était un véritable homme du monde en ce qui touche la politique, ne perdant jamais de vue le fait que l'amour de son pays et l'appréciation de bonnes lois — des lois dont tout le monde bénéficierait — devait rencontrer son appui cordial, entier. Il abordait la discussion des questions publiques avec largeur d'esprit et sans bigoterie. Jamais il ne condamna une mesure simplement parce qu'elle provenait du gouvernement qu'il combattait dans le moment : il ne l'envisageait qu'à son mérite et, s'il lui faisait de l'opposition, il s'appuyait sur des motifs sérieux. Il n'y avait pas encore une semaine que M. Blair était membre de la cham-

bre, que ce trait de son caractère fut remarqué par ses amis comme par ses adversaires, et, à partir de ce moment, le député d'York avait conquis l'estime et le respect de tous. On comprit qu'on avait en lui un travailleur et un penseur sur lequel on pourrait compter à l'occasion. Quand il parlait, il avait une conception rapide ; puis, une fois son esprit saisi d'un sujet, il était impossible de l'ébranler. Cependant, cette fermeté de décision n'allait jamais jusqu'à l'obstination. Il sentait par le travail qui se faisait dans son esprit comme un procédé et l'intuition qui lui indiquait que ses prémisses étaient correctes, et il agissait en conséquence, — et, sous ce rapport, on peut dire qu'il se trompa rarement dans ses prévisions. Bientôt on le considéra comme un homme d'un jugement sûr et comme un *leader* chanceux. Les matelots aiment à servir sous les ordres d'un capitaine heureux et, comme nous l'avons vu, M. Blair ne prit pas de temps à convaincre ses amis, ainsi que quelques partisans du ministère, sur sa politique générale, qu'il était un homme sous l'étendard duquel on pouvait se ranger sans déshonneur. Pendant son premier parlement, il avait réussi à tenir son parti compact et à porter le chiffre de l'opposition de sept à dix-sept, lorsque les chambres furent dissoutes pour un appel au peuple. Le gouvernement avait toutes les chances de succès ; il possédait le nerf de la guerre. Jamais auparavant, dans sa vie, Blair n'avait conduit une campagne électorale. Quand il s'était fait élire, il avait fait une cabale qui s'était bornée pratiquement aux seuls besoins, aux seules exigences d'un seul comté, et de l'un de ceux qui bordent la rivière. La tâche qui lui incombait était donc des plus difficiles : il lui fallait diriger toute la province ; il lui fallait gagner plusieurs sièges, s'assurer le concours des dix députés qui s'étaient joints à lui et les faire réélire.

La lutte fut vive. Blair fut élu pour York et, à la réunion des chambres, en mars 1883, il eut la juste satisfaction de renverser le gouvernement. M. Harrington, le premier ministre, ainsi que son cabinet, offrirent leur résignation ; le lieutenant-gouverneur, Robert Duncan Wilmot, une fois président du sénat du Canada, appela M. Blair et lui confia la charge de former un gouvernement. La chose ne lui prit pas longtemps, car le même jour sa tâche était remplie. M. Blair prit pour lui le portefeuille de procureur général. Il s'adjoignit comme collègues : l'honorable James Mitchell pour secrétaire provincial ; l'honorable P. G. Ryan pour commissaire des travaux

publics ; l'honorable L. Tweedie pour arpenteur général ; l'honorable William Pugsley, C.R., pour solliciteur général ; l'honorable David McLellan pour président du conseil, avec MM. H. Harrisson et C. H. Labilloy comme ministres sans portefeuille. En retournant devant ses électeurs comme procureur général, le 24 mars, il fut de nouveau élu. Dès le début, M. Blair obtint, comme ministre de la couronne, un succès marqué. Grâce à ses manières engageantes, il se fit beaucoup d'amis ; il n'y avait pas six mois qu'il était au pouvoir, que déjà il avait prouvé sa détermination à conduire le vaisseau de l'État aussi longtemps qu'il le désirerait. Il choisit avec un tact remarquable ses collègues dans les deux camps politiques, donnant aux libéraux, cependant, comme la chose était naturelle, la prépondérance. Ils marchèrent en bonne harmonie, presque sans friction, et, bien qu'ils n'aient fait aucune législation importante, le procureur général passa plusieurs statuts destinés à faciliter les affaires. Son gouvernement augmenta en force, et lorsqu'en 1886 des élections générales eurent lieu, on s'aperçut que M. Blair et ses collègues étaient plus que jamais ancrés dans l'estime du peuple. Dans le mois d'octobre 1887, il se rendit à Québec avec son collègue, l'honorable David McLellan, secrétaire provincial, pour prendre part à la conférence interprovinciale convoquée par l'honorable Honoré Mercier, alors premier ministre de la province de Québec. Les séances, qui étaient présidées par l'honorable Oliver Mowat, maintenant sir Oliver Mowat, premier ministre d'Ontario, furent tenues au palais législatif. M. Blair prit une part très active aux travaux de cette conférence et, bien que les résultats de celle-ci aient été un désappointement pour ceux qui en avaient eu l'idée, le projet, en somme, était bon, car il a permis aux hommes publics qui vivent et travaillent dans différentes parties de notre patrie commune et qui gouvernent d'après différentes méthodes, de se mieux connaître. Que la convention des hommes d'État de la colonie n'ait eu pour résultat que de réunir des représentants de nos institutions parlementaires depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, qu'elle leur ait permis de délibérer ensemble pendant plusieurs jours, c'est déjà satisfaisant. Les réceptions, les *at home*, les déjeuners et les dîners fournirent aux citoyens de Québec l'occasion de rencontrer les délégués de la Colombie Britannique, du Manitoba, d'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, et d'échanger leurs vues, leurs opinions sur les questions du jour. L'Ile-du-Prince-Edouard

seule resta à l'écart et refusa d'envoyer un délégué pour y prendre part. Le premier ministre de cette petite île était, à cette époque, M. W. W. Sullivan, C.R., depuis juge en chef. Il n'était pas en harmonie avec les vues politiques de MM. Mercier et Mowat et, bien que la conférence eût été convoquée apparemment sur des principes étrangers à la politique, mais dans le but d'examiner le champ provincial, de comparer ses rapports avec le gouvernement central à Ottawa, M. Sullivan ne jugea pas à propos d'assister aux séances. Quand il reçut l'invitation de venir rencontrer ses confrères à Québec, nous sommes sous l'impression qu'il l'accepta tout d'abord. D'autres avis prévalurent avant la date de l'ouverture et, en tout cas, l'île n'envoya point de délégués pour prendre part aux délibérations. M. Blair se montra l'un des membres les plus utiles de la conférence ; il produisit sur ses collègues une excellente impression. Il fit preuve d'un tact merveilleux, et son attitude sur les différentes questions qui furent soumises pour discussion fut marquée au coin de la plus grande largeur de vues. De tout temps sa politique a été conciliante, et ce trait aimable de son caractère perça plus d'une fois durant la semaine occupée qu'il passa à Québec, préparant ou amendant des résolutions, discutant les points embarrassants qui, de temps à autre, requéraient une solution. Ceux qui ne le connaissaient que de réputation ne tardèrent pas à se confirmer dans leur opinion. Il ne perdait pas de temps dans un verbiage inutile ; il allait droit au but et traitait la question soumise à la convention au point de vue simple, mais sûr, du sens commun. Son esprit pratique fut rarement, s'il le fut jamais, pris en défaut, et ses collègues étaient unanimes à vanter son adresse comme son habileté. Plusieurs des items dans la série de résolutions adoptées par la conférence sont dus à son initiative et, dans les suggestions qu'il a faites, il s'est montré un zélé mentor.

Nous venons de voir que la conférence interprovinciale n'a pas réussi à mettre son programme à exécution, — programme qui, après tout, embrassait plusieurs côtés sensibles — mais le temps prouvera que la convention des ministres des différentes provinces à une place centrale pour y discuter les affaires publiques sans passion comme sans parti pris ne manquera pas de produire des résultats plus ou moins avantageux. Plusieurs des délégués ne s'étaient jamais vus, d'autres ne se connaissaient que de nom. Réunis en convention, ils eurent une excellente occasion d'étudier ensemble et d'apprendre

d'une façon intime les besoins des différentes provinces qui composent la confédération.

En 1890, quand les chambres furent dissoutes, lorsque des élections eurent lieu pour la septième fois depuis l'entrée du Nouveau-Brunswick dans la confédération, M. Blair et son parti remportèrent une nouvelle victoire. Le premier ministre avait depuis longtemps le désir d'abolir la seconde chambre, cet accessoire dispendieux et inutile du système parlementaire dans sa province. En 1867, Ontario avait refusé d'ajouter à son fardeau le conseil législatif ; Québec insista pour conserver sa chambre haute et les autres parties de l'union ne s'y opposèrent point. La Nouvelle-Écosse avait fait plusieurs tentatives dans le but de se débarrasser de sa chambre non élective ; M. Blair avait tenté lui-même la chose deux ou trois fois sans pouvoir réussir. Les conseillers faisaient la sourde oreille quand on leur demandait de commettre cet acte de suicide, bien que la chose eût été l'affaire la plus populaire qu'ils eussent pu faire. En vain M. Blair exposait-il la cause avec le plus grand soin ; en vain essayait-il de fortifier son argument en insistant sur le coût d'une institution dont l'utilité était absolument nulle. Il eut beau déclarer que les ressources de la province ne suffisaient point au maintien de deux chambres, rien n'y fit. Alors il attendit d'avoir quatre ou cinq vacances et il y nomma des hommes qui s'engagèrent d'avance à voter leur propre décapitation. Le temps venu de la voter, quelques-uns des nouveaux conseillers oublièrent leur engagement et le conseil continua d'exister. M. Blair eut de nouveau recours aux caresses, puis il réussit à engager les conseillers à consentir à leur abolition lorsque la dissolution aurait lieu, ce qui signifiait alors, dans l'ordre naturel des choses, un ajournement de quatre ans. Deux ans après, il obtint du lieutenant-gouverneur Tilley, qui n'y mit aucun obstacle, la dissolution du parlement. Il va sans dire que, du coup, le conseil législatif se trouvait supprimé. Quelques-uns des conseillers montrèrent leur bonne foi en se portant candidats à la chambre populaire et un très petit nombre, si toutefois il y en eut, réussit à se faire élire. Le gouvernement balaya la province, augmentant sa majorité dans plusieurs endroits ; mais le destin, chose étrange ! trahit le premier ministre, qui subit une défaite dans York, son comté natal, ce comté qu'il avait représenté fidèlement et sans interruption depuis le premier jour où il était entré dans la vie publique et à la prospérité duquel il avait si largement

contribué. Dans l'une des élections les plus chaudes que l'on ait jamais vues au Canada, celle de 1878, la ville de Kingston traita sir John A. Macdonald de la même manière. Son parti arriva au pouvoir avec le cri de la politique nationale ; mais le vétéran fut défait dans la vieille cité de pierre, témoin de tant de ses victoires. La vieille allégeance passa en d'autres mains : sir John ressentit la chose aussi vivement que M. Blair ressentit la défection de ses vieux amis au moment même où il voyait dans les autres comtés de la province le triomphe des principes pour lesquels il avait combattu. Il devait sa défaite au cri religieux qu'on avait soulevé contre lui, et quelque grand que fût son dégoût, il ne put s'empêcher de ressentir qu'il avait mérité de la part de ses électeurs un meilleur traitement. L'ingratitude, à ses yeux, était une faute qu'il était difficile d'oublier, et sa dignité personnelle lui commandait d'abandonner Frédéricton pour chercher à Saint-Jean, la capitale commerciale de la province, un autre refuge. Il alla se fixer à Saint-Jean, où il ouvrit un bureau et commença à exercer sa profession. Plusieurs députés de son parti lui offrirent leur siège : le membre pour Madawaska fut le premier à offrir sa résignation. Le comté de Queen en fit autant et, si les rapports sont vrais, une douzaine, au moins, de comtés furent offerts à son choix. Il finit par s'arrêter sur le comté de Queen où, bien qu'il eût l'honneur d'avoir de l'opposition, il remporta une victoire si éclatante qu'il détruisit pour toujours l'accusation d'avoir perdu parmi le peuple de sa popularité personnelle.

Il rencontra les chambres bien préparé à faire face à ses adversaires, qui ne réussirent point à déloger le gouvernement de sa position et se calmèrent après quelques tentatives ratées. Beaucoup des amis politiques et personnels du premier ministre croient qu'il ne se contentera pas de jouer un rôle purement provincial dans sa province ; il est bien probable qu'il a l'œil ouvert sur un siège dans la chambre des communes depuis quelque temps, et ce ne sera une surprise pour personne si, aux prochaines élections générales pour la puissance, M. Blair se fait élire pour aller siéger à Ottawa, où ses talents et son habileté trouveront de l'emploi et un champ d'action. Il jouit chez lui d'une grande réputation : son nom est identifié avec bien des réformes importantes, et les statuts contiennent bien des lois utiles et pratiques qui sont son œuvre. Il a pris une part active dans les efforts qui ont été faits pour obtenir du Canada pour le Nouveau-



Brunswick des conditions plus favorables (*better terms*); il s'est aussi vivement intéressé dans toute législation ayant rapport aux terres de la couronne et aux produits des forêts. Dans son propre ministère, celui des lois, il s'est montré un travailleur constant et infatigable. Il y a environ trois ans, il a été fait conseil de la reine par le gouvernement fédéral; et cet honneur qui, il est inutile de le dire, fut très agréable au barreau du Nouveau-Brunswick, ajouta à la liste de ceux qui ont droit de porter la robe de soie l'un des noms les plus dignes qui l'aient jamais ornée.

GEORGE STEWART.

Québec, avril 1893.

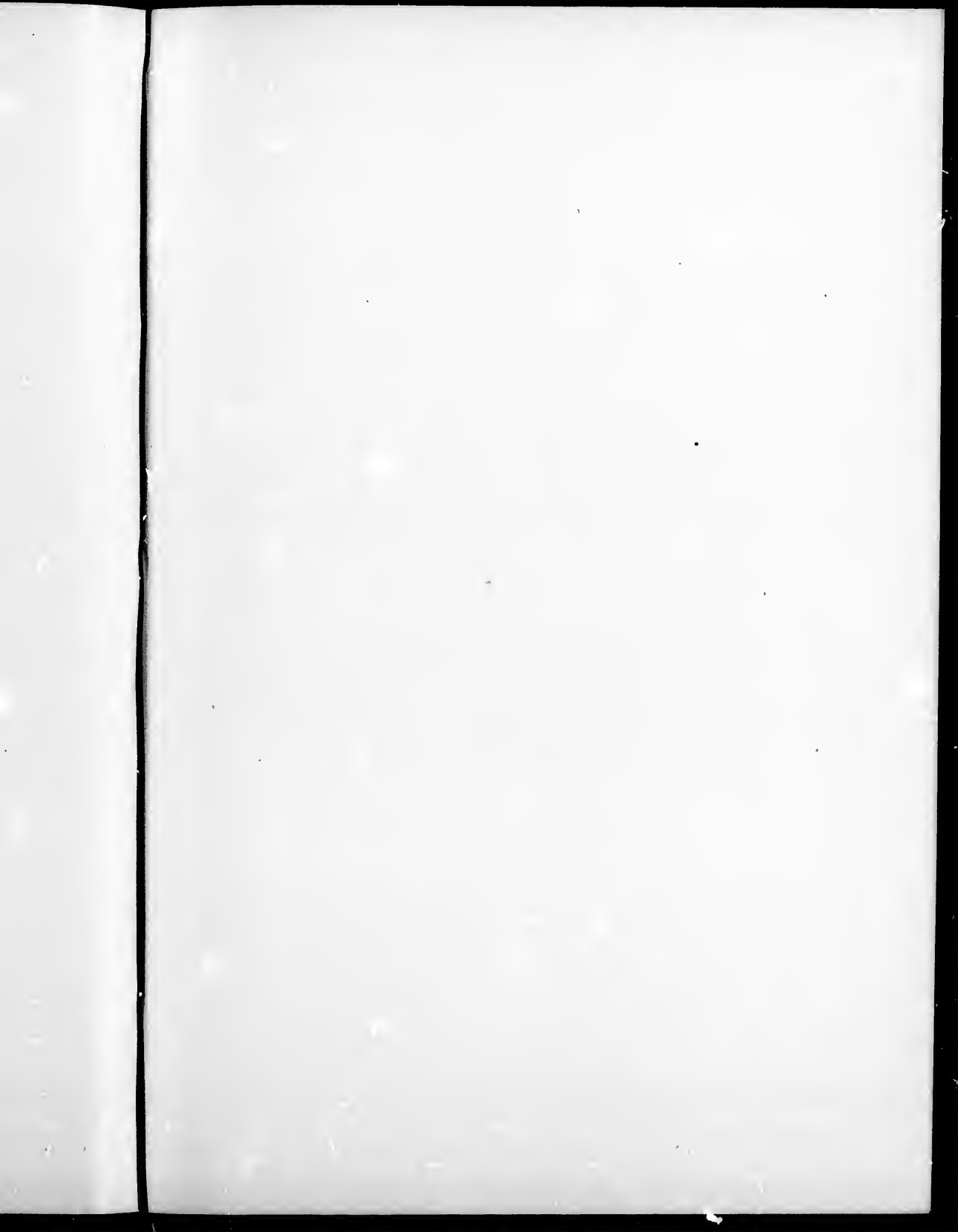
(Traduction de l'honorable Charles Langelier.)

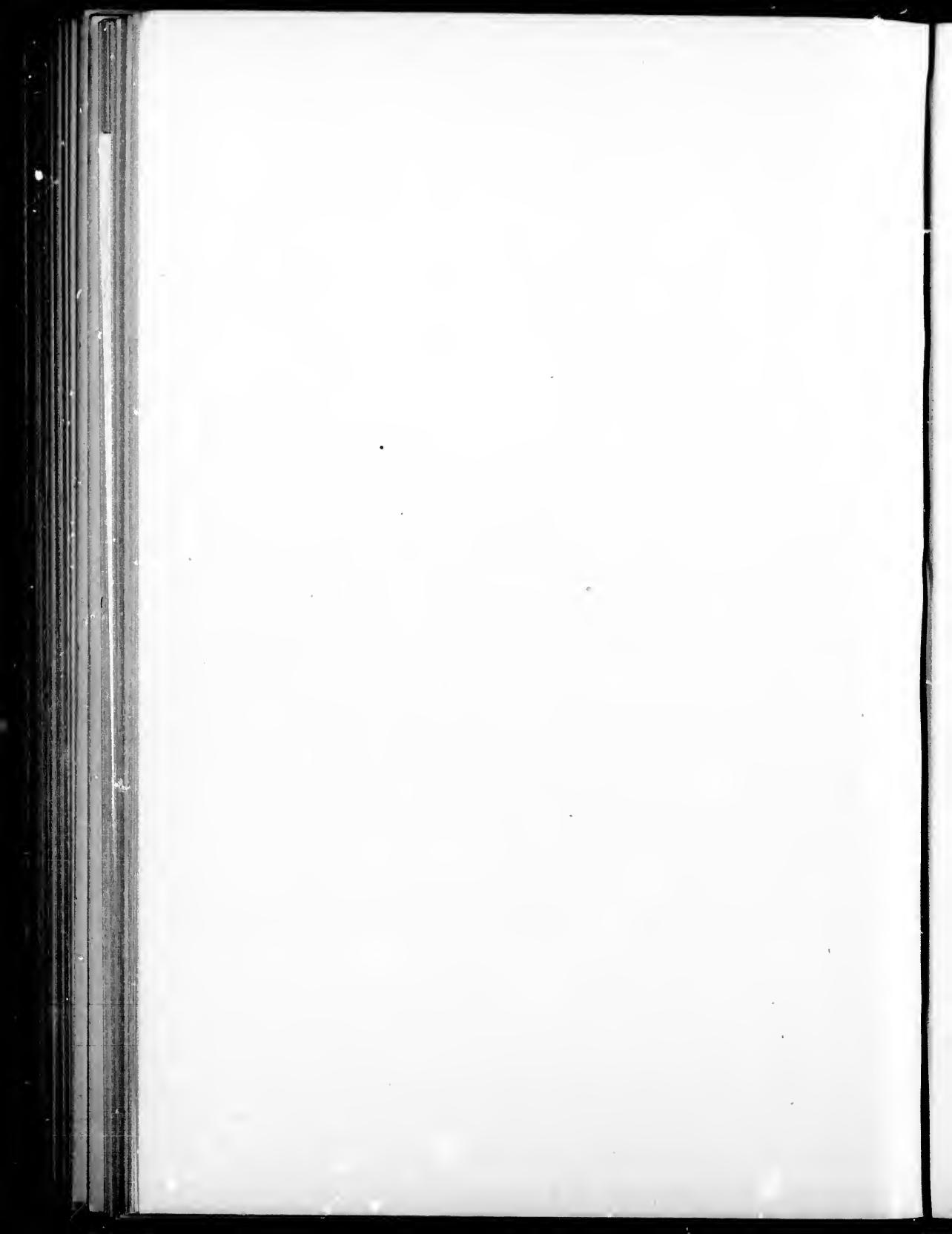


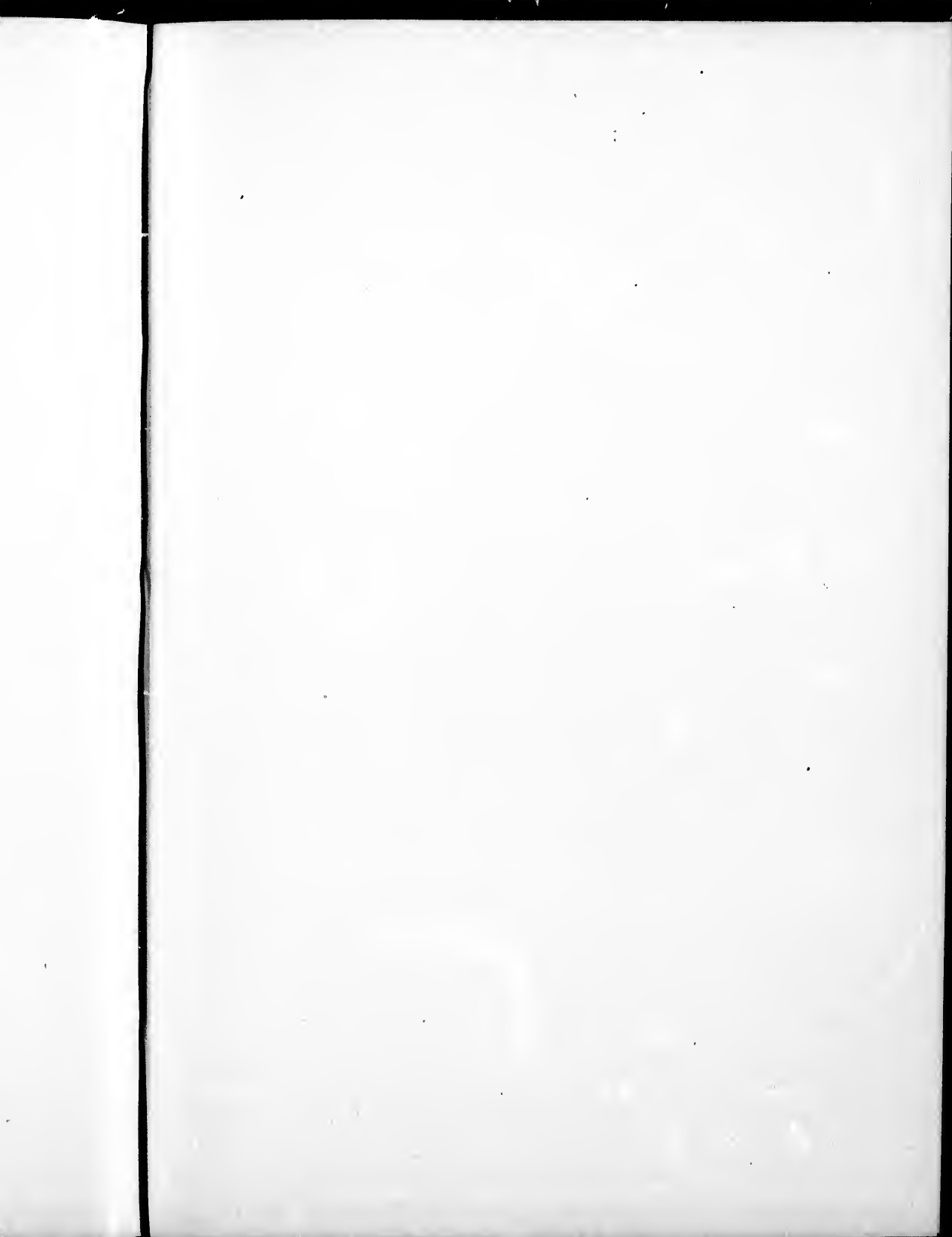
t aussi  
rres de  
aistère,  
igable.  
rouver-  
ut très  
le ceux  
dignes

RT.











I am not  
vain enough to suppose that I have  
done anything specially remarkable  
in the course of my public life  
though I do take credit for having  
during my tenure of office promoted  
some important reforms and placed  
upon our statute book a large amount  
of useful legislation

Very sincerely,  
Yours,

Wm. L. G. Hall



